Réponse du Crédit Agricole aux conséquences environnementales, sanitaires et sociales du financement des entreprises d'extraction du charbon dans les Appalaches aux Etats-Unis

23 octobre 2014

Le Centre de Ressources sur les Entreprises et les Droits de l'Homme (Business & Human Rights Resource Centre) a invité le Crédit Agricole à répondre aux articles suivants :

- « Prix Pinocchio 2014 des multinationales : le vote est lancé ! », Basta !, 9 octobre 2014 : http://www.bastamag.net/Prix-Pinocchio-2014-des#nb31-4
- « Les Nominés Prix Pinocchio 2014 », Les Amis de la Terre France, octobre 2014 http://www.prix-pinocchio.org/nomines.php#

La réponse de Crédit Agricole est la suivante :

« Suite aux allégations répétées des Amis de la Terre au sujet du financement de MTR (Mountain top removal / étêtage de sommets montagneux), le Crédit Agricole précise, comme il l'a déjà fait lors de ses assemblées générales de mai 2012 et mai 2014 que Crédit Agricole CIB ne participe à aucun financement de MTR, et s'il a octroyé par le passé des lignes de crédit aux sociétés Alpha et Arch, ces lignes n'étaient pas dédiées au financement de MTR et, de plus, ne sont pas utilisées par les dites sociétés.

Par ailleurs, selon nos informations, Alpha a stoppé en 2013 toute activité de MTR, et Arch n'a plus qu'une part très marginale de sa production de charbon (moins de 2%) liée à ces activités. Les lignes de crédit accordées à Arch ne seront éventuellement renouvelées qu'à condition que la société cesse toute activité liée au MTR. Rappelons que le Crédit Agricole a mis en place et publié en 2013 une politique sectorielle Mines et Métaux pour tous les financements et investissements relatifs à ce secteur, politique qu'il applique à la lettre. De ce fait, Crédit Agricole CIB a considérablement réduit son exposition au secteur charbon : - 30% en un an. Cette exposition est appelée à se réduire dans les années à venir.

Enfin Crédit Agricole CIB ne structure pas de financement de projet de MTR, et aucun nouvel engagement de financement n'a été pris par le Crédit Agricole vis-à-vis de sociétés ayant des activités de MTR. »